

Généraliser la bio-conditionnalité des aides publiques et stopper les financements dommageables à la nature

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Augmenter significativement le soutien à la reconquête de la biodiversité notamment en stoppant les financements publics et privés dommageables à la nature

PROBLÉMATIQUES

Avec les politiques publiques sectorielles et la commande publique (cf. fiche E42), l'un des aspects les plus prégnants de l'exemplarité des collectivités est la dépense publique. Un effort doit être fait concernant les aides attribuées par les établissements publics et les collectivités territoriales, potentiellement préjudiciables à la biodiversité, afin d'avoir un impact optimal dans le portage des politiques publiques. Le Centre d'Analyse Stratégique, missionné par le Premier Ministre en 2012, définit les financements dommageables à la biodiversité comme « les aides publiques (subventions, dépenses fiscales, avantages d'origine réglementaire, non-application ou application partielle de la réglementation ainsi que les subventions implicites) qui constituent un soutien direct à une activité dont l'exercice conduit à la dégradation de la biodiversité » (1). La contribution du CESER NA à la Stratégie Nationale Biodiversité souligne la nécessité d'adopter des critères d'éco-socio-conditionnalité pour le versement des aides publiques, afin de valoriser les projets les moins impactants pour la biodiversité (voire permettant sa reconquête). Ces critères doivent également être étendus aux financements privés, afin d'assurer une cohérence régionale. L'objectif est ainsi d'entraîner positivement les différents acteurs bénéficiaires de ces aides publiques et privées, afin de créer un cercle vertueux en matière environnementale.

(1) *Les aides publiques dommageables à la biodiversité, Centre d'Analyse Stratégique, 2012*

DESCRIPTION

1. Mettre en place une bio-conditionnalité des aides publiques ("bio" au sens de biodiversité)

- Au sein des structures publiques, mettre en place un processus de travail transversal étroit entre services et entre élus (pour les collectivités territoriales), afin de définir des clauses de conditionnalité en faveur de la biodiversité des aides/financements, associées à des indicateurs de résultats précis, mesurables et simples.
- Proposer une grille de critères à partager entre les différents financeurs publics et privés afin d'harmoniser les pratiques et faciliter l'ingénierie financière des projets.

2. Stopper les financements dommageables à la nature

- Définir et identifier, en lien avec les réflexions nationales conduites dans le cadre de la SNB, les financements dommageables à la nature (cf. fiche E45).
- Co-construire, avec les services en charge de ces financements, des solutions financières vertueuses (évolution des dispositifs vers une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité et accompagnement à la transition écologique...) en utilisant les enveloppes budgétaires concernées pour de l'action favorable à la biodiversité.
- Stopper, à court ou moyen terme (afficher une échéance aux bénéficiaires actuels de ces aides) ces financements en précisant le cas échéant la trajectoire de réduction progressive.
- Sensibiliser les bénéficiaires des financements stoppés.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Projet d'évaluation de la dommageabilité des financements de la Région Nouvelle-Aquitaine : exemple du travail en cours de l'impact du budget régional sur la biodiversité par une évaluation de chaque ligne budgétaire sur les 5 pressions IPBES (Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)
- Travail de définition des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides régionales dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Au moins une réunion technique par an sur la bio-conditionnalité
- (Ind. à construire) Augmentation du nombre de collectivités engagées dans une démarche d'évaluation des subventions

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Départements, Région
- **Porteurs de projets « types »** : Région, Départements, Collectivités locales
- **Partenaires techniques** : Départements, Collectivités locales, Acteurs de l'aménagement, urbanisme et foncier, Agence technique départementale
- **Partenaires financiers potentiels** : Départements, Région

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité (mesure 14.3)
- **PSN PAC** : OS-F
- **SDAGE AG** : Orientation D. Stopper la dégradation anthropique des milieux et zones humides [...]
- **SRDEII** : Priorité 1. Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

